

Atelier F

BESSE Magalie, Doctorante, Université d'Auvergne - Candidate au Prix Louis-Favoreu

Titre

## **L'écriture multilatérale des Constitutions, facteur de réussite des transitions démocratiques**

Résumé

Les transitions démocratiques s'accompagnent aujourd'hui inévitablement d'une transition constitutionnelle, qui en est devenue tout autant le symbole que l'un des moyens.

Si les transitions constitutionnelles sont donc une constante de ces processus, elles se caractérisent en revanche par l'extrême diversité des méthodes que cette notion est susceptible de recouvrir. Elles peuvent ainsi être totales ou partielles, longues ou brèves, réalisées dans le cadre d'une « *révolution constitutionnelle* » ou au contraire selon les voies prévues par le texte antérieur, ou encore comprendre ou non un droit constitutionnel intérimaire. La diversité des transitions constitutionnelles est également organique. Les organes chargés de les conduire diffèrent en effet tant par leur nature, que par leur nombre, selon les processus, voire même au cours des différentes étapes d'un même processus.

L'importance du critère organique dans la différenciation des processus de transitions constitutionnelles ne doit pas être minorée, non seulement parce qu'il affecte les procédés mis en œuvre, mais également parce qu'il détermine et reflète les acteurs admis à y prendre part. Les différents types d'organes s'avèrent en effet plus ou moins inclusifs, ce qui conditionne le caractère plus ou moins multilatéral du processus. Ainsi, par exemple, l'assemblée constituante élue au scrutin majoritaire conduira à un processus moins multilatéral que l'instance réunissant des représentants de l'ensemble des partis politiques, elle-même moins multilatérale que celle comprenant des représentants de toutes les composantes de la société civile.

Ce multilatéralisme peut certes sembler critiquable de prime abord, non seulement parce qu'il apparaît moins démocratique en ne procédant généralement pas du suffrage universel, mais également parce qu'il peut être considéré comme une source de lenteur et de conflits. La comparaison de différentes expériences de transitions constitutionnelles, telles que celles menées en Russie, au Bénin, en Afrique du Sud ou encore en Egypte, démontre pourtant les atouts présentés par les processus multilatéraux.

Pour des raisons tout autant technologiques, que stratégiques, ces processus favorisent en effet plutôt une transition négociée, c'est-à-dire essentiellement modelée par des accords passés entre les acteurs concernant les principales décisions, notamment afférentes à la transition constitutionnelle, qu'une transition antagonique, c'est-à-dire marquée par des conflits de grande intensité. Le multilatéralisme apparaît donc catalyser une transition de consensus, consistant non seulement à ce que les nouvelles modalités d'accès au pouvoir soient effectivement mises en œuvre, mais également à ce que les caractéristiques du nouveau régime politique, inscrites dans la nouvelle Constitution, aient été déterminées multilatéralement.

Dès lors, l'écriture multilatérale du texte constitutionnel semble propice à la réussite de la transition démocratique, car elle limite le risque d'une transition avortée, contribue à l'adoption d'un texte matériellement équilibré et favorise l'adhésion, à ce texte, de la société dans son ensemble.